

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 147

présenté par
Mme Liso

ARTICLE 1ER A

Au début de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« La mission »

le mot :

« Elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.